



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## La lutte contre le harcèlement scolaire

Question écrite n° 12959

### Texte de la question

Mme Véronique Louwagie interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur le harcèlement scolaire et l'ampleur inquiétante de ce phénomène qui touche notre jeunesse. Une enquête menée par l'éducation nationale en 2023 a montré qu'en moyenne plus d'un élève par classe déclarait être victime de harcèlement scolaire. Il est aujourd'hui protéiforme et recouvre des comportements répétés de violence verbale, psychologique ou numérique portant atteinte au principe fondamental de respect des droits de l'enfant pouvant avoir des conséquences durables sur les trajectoires éducatives, sociales et sanitaires des enfants et adolescents concernés. De nombreuses études sont menées chaque année et les données disponibles confirment l'ampleur et l'aggravation du phénomène alors que parmi les victimes 35 % sont concernés dès l'école primaire, un chiffre alarmant en hausse de 11 points par rapport à l'année dernière. Par ailleurs, l'enquête PISA de 2022 a révélé en France un taux de harcèlement scolaire supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE. Il constitue aujourd'hui un enjeu de santé publique dont l'impact dépasse le cadre strictement éducatif. Malgré les actions engagées ces dernières années, le harcèlement scolaire demeure insuffisamment détecté et signalé et les moyens déployés sont encore peu efficaces notamment face au cyberharcèlement. Il persiste également un déficit de coordination entre les acteurs de terrain. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend mettre en place pour tenter d'améliorer la prévention et la prise en charge des victimes de harcèlement scolaire.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Véronique Louwagie](#)

**Circonscription :** Orne (2<sup>e</sup> circonscription) - Droite Républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12959

**Rubrique :** Harcèlement

**Ministère interrogé :** [Éducation nationale](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [17 février 2026](#), page 1390